



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Kinshasa, le 07 MAY 2024

SECRETARIAT GENERAL A LA JUSTICE

2^{ème} Direction Chargée des Cultes,
Associations et EUP

N°JUST./SG/20/TL/1585/2024

Transmis copie pour information

- Son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ;
- Monsieur le Secrétaire Général à la Justice ;
- Monsieur le Chef de Division Urbaine de Justice (Tous) à **Kinshasa/Gombe**
- Monsieur le Bourgmestre de la Commune de Limete à Kinshasa

Objet : Accusé de réception

F.92/57.904

Dos. Asbl: «AEVO-RDC »

A Madame RUKÉBA BASEME Guylaine
Présidente de l'Asbl dénommée « ACTIONS D'ESPERANCE DE VIE AUX OPPRIMÉS » en sigle « AEVO-RDC »
Au n°12-10 de l'avenue Kasongo, Quartier Socimat, Commune de la Gombe
VILLE-PROVINCE DE KINSHASA/RDC

Madame la Présidente,

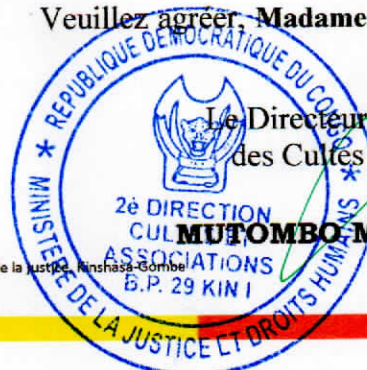
J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre sans numéro du 03 mai 2024, adressée à Son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, par laquelle vous sollicitez l'obtention de la Personnalité Juridique en faveur de votre Association sans but lucratif non Confessionnelle de Droit Congolais dénommée : « **ACTIONS D'ESPERANCE DE VIE AUX OPPRIMÉS** » en sigle « **AEVO-RDC** » et vous en remercie.

Répertoriée sous le numéro **F.92/57.904**, je vous informe que le dossier de votre Association doit être constitué conformément aux prescrits des articles 3,4,5,6,7,8 et 57 de la loi n° 004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux ASBL et aux EUP avant sa transmission à Son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux pour la signature de l'arrêté lui accordant la Personnalité Juridique.

de ma considération distinguée.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance

de mon profond respect,
Le Directeur-Chef de Services
des Cultes et Associations



Palais de la Justice, Kinshasa-Gombe

MUTOMBO MUKENGELE WILLY

MUTOMBO MUKENGELE WILLY
Directeur-Chef de Services des
Cultes et Associations